

RÈGLEMENT PARTICULIER**ARTICLE 1. ORGANISATION**

L'épreuve International Clássica da Arrábida est organisée par la Federação Portuguesa de Ciclismo, Rua de Campolide 237 1070-030 Lisboa, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et se dispute le 17 mars 2024.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve Clássica da Arrábida – Cyclin'Portugal est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite et Moins de 23 ans. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.2 Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour les Rankings UCI:

Classement final : 40 – 30 – 25– 20 –15 –10 – 5 – 3 – 3 – 3.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- UCI Pro Teams du Pays
- UCI Pro Teams étrangers (Max 2)
- Equipe continentale UCI
- Equipe professionnelle cyclo cross UCI
- Equipe nationales
- Equipe régionales et de club

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

Selon l'article 2.2.002, le nombre de coureurs partants est limité à 176.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le 16 mars dès 16h00 au Casa da Baía, Av. Luísa Todi 468, 2900-456 Setúbal.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 16h30 à 18h15, le 16 mars 2024.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 18h30 et aura lieu à la permanence.

Le briefing entre l'organisateur et tous les chauffeurs et pilotes de l'échelon course, un représentant de la télévision, un représentant des forces d'ordre, ainsi que le Collège des Commissaires, organisé selon l'article 2.2.034 bis du règlement UCI, aura lieu le 17 de mars à 10:00 h près du départ.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES ET SIGNATURE DE LA FEUILLE DE DÉPART

Selon l'article 2.3.009 du règlement UCI, la signature de la feuille de départ débutera une heure et dix minutes avant l'heure de départ du lieu de rassemblement et prendra fin dix minutes avant l'heure du départ.

Les équipes devront se présenter complètes pour la signature de la feuille de départ et présentation des équipes selon l'ordre et horaire établis par l'organisateur dans un Communiqué à distribuer pendant la réunion des Directeurs Sportifs. La présence des coureurs est

obligatoire, en cas de non-respect, ils seront pénalisés conformément à l'article 2.12.007-1.1 et 1.2.

Les coureurs doivent se présenter en tenue de compétition complète.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence : 160.23750 MHZ

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Shimano.

Le service est assuré par 3 voitures d'assistance neutres.

ARTICLE 7. ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans le délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS Les classements suivants sont établis :

- 1) Classement de l'épreuve
- 2) Classement de la Montagne (3 - GPM)
- 3) Classement des jeunes – Sub23
- 4) Classement par Équipe

1) CLASSEMENT INDIVIDUEL DE L'ÉPREUVE

Le classement est établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

Tous les coureurs d'un même peloton seront crédités du même temps.

2) CLASSEMENT DE LA MONTAGNE

Le classement est établi par l'addition des points obtenus dans les côtes GPM. Les points suivants seront attribués selon la catégorie (3)

Place	GPM-3
1er	4
2ème	3
3ème	2

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Classement individuel de l'épreuve.

3) Classement des jeunes – Sub23

Le Classement Jeunes est réservé aux moins de 23 ans, (coureurs nés avant le 1er Janvier 2001) selon le Classement Individuel de l'épreuve.

4) CLASSEMENT PAR ÉQUIPES

Le classement par Equipes est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe à l'arrivée.

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs.

En cas de nouvelle égalité les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur à l'arrivée.

ARTICLE 9 PRIX

Les prix suivants sont attribués:
Classement de l'étape

Place	EUROS
1º	1698 €
2º	847 €
3º	427€
4º	214 €
5º	168 €
6º	126 €
7º	126 €
8º	84 €
9º	84 €
10º au 20º	42 €

Classement GPM

Place	3ª. Catégorie	Place	EUROS
1º	35 €	1º.	150 €
2º	25 €		
3º	15 €		

Classement par Equipe

Coupe pour la 1ère équipe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 4.536,00 €

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le Règlement antidopage de l'UCI et son application par l'ITA s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage aura lieu dans une caravane près de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 2.3.046 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole dans l'ordre suivante:

- Les trois premiers de la course
- Le vainqueur de classement GPM
- Le vainqueur du classement des

jeunes – Sub23

. La première équipe du classement par équipe (tous les coureurs plus DS)

Les coureurs doivent se présenter dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée. Dans le cas où un des leaders des classements n'arrive pas parmi les premiers coureurs de l'épreuve, il est invité à se présenter au protocole immédiatement après son arrivée.

ARTICLE 12. PENALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 13. ECOLOGIE

L'organisation de la Clássica da Arrábida, qui sauvegarde les bons principes de protection de l'environnement et la promotion du cyclisme écologique, invite les différents acteurs de l'événement à renforcer l'adoption de mesures visant à maintenir la propreté de départ, d'arrivée et l'itinéraire de la course.

Deux zones seront créés et clairement identifiées le long du parcours pour que les coureurs déposent les déchets: une avant la zone de ravitaillement et une autre, les derniers kilomètres de la course.